



Naturalisation par décret - document enfant mineur

Par Meriouma9

Bonsoir,

Je suis entrain de préparer mon dossier de naturalisation par décret, au niveau des documents pour enfant mineur, il est demandé un document justifiant le regroupement familial pour l'enfant venu de l'étranger. Mais , je n'ai pas fait un regroupement familial pour ma fille parce que je suis venue avec la carte passeport talent carte bleu européenne, ma fille a eu le visas avec moi . Qu'est on peut mettre dans ce cas sachant que le document n'est pas mis comme obligatoire.

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Mettez une copie de son visa, le document qui prouve son entrée légale sur le territoire.